



Déclaration de la CGT Educ'Action 76

Madame la Directrice Académique,

Cette année, la rentrée est marquée par la généralisation de la réforme des rythmes scolaires. Pour la CGT Educ'action, le dossier n'est pas clos et ce ne sont pas les intimidations faites aux directeurs pour dénoncer les parents frondeurs qui rétabliront de la sérénité. Lorsqu'une réforme est aussi impopulaire, plus de 60% des parents restent opposés à cette réforme malgré la communication de notre nouvelle ministre, le gouvernement a le devoir de retirer sa réforme, préalable à toute discussion. Car cette réforme, comme nous l'annoncions, accentue les inégalités territoriales. Elle entraîne de fait une municipalisation de l'éducation et rompt avec la gratuité du service public. Et même lorsque les communes veulent s'engager dans cette réforme, elles se heurtent à son coût exorbitant entraînant souvent une dépense supplémentaire aux parents. Parfois elles ne peuvent pas recruter les personnels en nombre suffisant pour animer les activités péri-éducatives. Précisons aussi que les contrats proposés sont très précaires entre 3 et 6 heures par semaine pour beaucoup d'entre eux. De plus en milieu rural ou dans les petites villes, il est difficile de trouver du personnel possédant le BAFA. La CGT exige toujours l'abrogation de cette réforme car elle n'améliore ni les conditions de travail de l'ensemble des personnels, ni les conditions d'apprentissage des élèves. Elle ne revient pas sur les conséquences de la réforme DARCOS de 2008 qui a substitué l'aide spécialisée en une aide personnalisée transformée en Activité Pédagogique Complémentaire, confirmant les suppressions des nombreux postes RASED et transformant les enseignants spécialisés en personnes ressources ne pouvant plus prendre réellement et efficacement les élèves en difficulté. Elle a supprimé aussi une demi-journée d'enseignement pour les élèves soit l'équivalent de 2/3 d'une année de scolarité de primaire. De plus, cette réforme crée une inégalité de traitement entre le service public et le privé, entraînant parfois une fuite des élèves vers l'école privée comme à Forges les Eaux ou dans le RPI d'Ambrumesnil. Elle a aussi des conséquences quant aux conditions de travail pour les remplaçants et les personnels affectés sur les compléments de service.

Concernant la carte scolaire, nous continuons de subir plus de fermetures de classes que d'ouvertures, malgré une dotation positive cette année et l'an dernier. Votre prédécesseur n'a pas répondu aux ouvertures nécessaires et aux annulations de fermetures en ZEP et hors ZEP.

L'éducation prioritaire a été particulièrement touchée ces dernières années et certaines écoles ont subi plusieurs fermetures successives jusqu'à 4 fermetures en 4 ans ! Fermetures qui s'ajoutent aussi aux suppressions de postes G et E mais aussi à la vacance de postes par manque de départ en formation dans ces spécialités. Il est urgent que les écoles classées en éducation prioritaire retrouvent leur caractère prioritaire qu'elles n'auraient pas dû perdre. **Pour la CGT Educ'action 76, si l'Éducation est une priorité, l'Éducation prioritaire est une urgence !** Ainsi, par exemple, il n'est pas normal que l'école Alphonse Daudet à Elbeuf, qui voit sa moyenne exploser, n'obtienne pas d'ouverture, alors que l'école maternelle a obtenu deux ouvertures en deux ans, prouvant l'augmentation importante des effectifs dans ce secteur. Certaines écoles maternelles qui relèvent pourtant de l'éducation prioritaire puisque les écoles élémentaires qu'elles alimentent le sont. C'est le cas des écoles Vauquelin et Thomas à Dieppe qui étaient considérées comme prioritaires lors du CDEN d'avril 2014. Pour la CGT Educ'action, il est inacceptable que ce qui a été établi en avril soit remis en cause en juin. Nous demandons pour ces écoles que les règles de l'éducation prioritaire leur soient à nouveau reconnues.

Nous tenons à aborder aussi la situation des écoles maternelle Gravelotte et élémentaire Courbet au Havre, devenues le Pôle Molière. Ces écoles se sont vues imposer une fusion qui n'était pas prévue initialement. Fusion maintenue alors que les retards des travaux obligent les collègues à rester chacune dans leurs écoles respectives et distinctes. Compte-tenu de l'évolution des effectifs nous demandons qu'une ouverture soit attribuée à la maternelle, mais aussi un moyen de décharge sous exceptionnelle pour assurer la liaison avec les familles et assister la direction à l'école maternelle. Pour la CGT Educ'action l'ouverture est urgente et le moyen de décharge supplémentaire essentiel.

Concernant les dispositifs « plus de maîtres que de classes » et la scolarisation des moins de trois ans, nous demandons qu'ils soient généralisés. Ainsi, pour l'élémentaire et la maternelle, la CGT Educ'action revendique toujours une réelle baisse des effectifs par classe en ZEP et hors ZEP.

Quant à la formation, si des efforts ont été fait pour la formation initiale, la situation des stagiaires n'est toujours pas enviable. La CGT Educ'action continue de revendiquer le concours à l'issue de la licence et une formation sur deux ans rémunérée débouchant sur un master. Quant à la formation continue, elle semble réduite à la plus simple expression. Pratiquement rien au Plan Académique de Formation sauf quelques rares formations à publics désignés. La formation à distance, avec notamment M@gistère, ne peut et ne doit pas se substituer à une formation en présentielle essentielle pour favoriser les échanges entre les stagiaires.

Concernant les RASED, cyniquement, nous pourrions dire... c'est pas pire ! Mais malheureusement c'est surtout pas mieux ! Aucun départ en formation. De nombreuses écoles ne bénéficient pas de l'intervention des enseignants spécialisés E et surtout G par manque de postes, notamment en milieu rural. **La CGT Educ'action 76 demande la programmation d'un plan pluriannuel de départ en formation dans ces spécialités dès cette année.** De plus, nous n'acceptons pas la transformation prévue du rôle et des missions des enseignants spécialisés en personne ressource. Ce qui semble aussi le cas pour les CLIS.

Si la situation des ULIS s'améliore par la création de 4 ULIS en cette rentrée, il reste des situations tendues où des élèves n'ont pas de place comme à Dieppe où 8 élèves du collège Delvincourt qui bénéficient d'une préconisation de la MDPH pour intégrer une ULIS se retrouvent en classe « ordinaire » par manque de place et de structures.

Pour la CGT Educ'action 76 le bilan de cette rentrée reste négatif. C'est la conséquence des choix politique du gouvernement. Le remaniement effectué à quelques jours de la rentrée n'augure pas un changement de politique favorable au service public de l'Éducation Nationale, aux services Publics en général et aux salariés. Ainsi, il poursuit une politique libérale, donnant la priorité au patronat au détriment des salariés, des rémunérations, de notre protection sociale et des services publics en général. La priorité affichée pour l'Éducation se fait au détriment des autres services publics, alors qu'elle devrait être, comme tout service public, un investissement pour l'avenir. Et comme tout investissement, il doit être pris sur les bénéfices de ceux qui en bénéficient, c'est à dire le patronat !

Alors que le chômage ne cesse d'augmenter, nous attendions de véritables mesures en faveur de l'emploi, non pas sous forme d'hypothétiques contreparties à un pacte de responsabilité que nous combattons. La création d'emplois publics en nombre est urgente pour, par exemple, l'accompagnement des élèves en situation de handicap, avec l'intégration de tous les salariés sous contrat CUI ou qui ont eu une expérience d'AVS et leur titularisation. L'application du décret du 27 juin dernier, relatif à la création des AESH semble opaque. De nombreux Assistants d'Education n'ont pas vu leur contrat renouvelé ou sont encore en attente de leur contrat AESH. La CGT Educ'action demande qu'un point précis soit fait sur cette question et qu'un groupe de travail soit réuni. Nous demandons qu'un état soit fait sur la cdisation des personnels AESH et sur les nouveaux contrats CDD.

Concernant les salariés AVS sous contrat CUI, nous demandons que soit appliqué le décret permettant aux salariés bénéficiant de 2 ans d'expérience en qualité d'AVS d'accéder à un CDD AESH. Il est inacceptable que l'expérience de ces personnels ne soit pas prise en compte et qu'ils retrouvent le chemin du chômage alors que les besoins d'accompagnement des élèves en situation de handicap restent importants. Quant à leur formation, nous resterons non seulement vigilants, mais aussi exigeants pour qu'ils bénéficient de réelles formations d'insertion professionnel correspondant à leur projet professionnelle, formation débouchant sur une qualification.